

## Subventions pour congrès

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission, d'attribuer, au titre de l'année 2007, les subventions suivantes :

➤ 400 € à l'Association RETINA FRANCE pour l'organisation d'un colloque médical qui a eu lieu le 15 septembre à la Maison de la Mutualité, rue des Cras. L'Association Rétina France est une association loi 1901, déclarée d'utilité publique. Ses objectifs prioritaires sont le soutien financier à la recherche médicale en ophtalmologie et l'assistance aux malades mal voyants. Les conférences ont été données par des spécialistes en ophtalmologie, opticien basse vision, éducateur en locomotion, ergothérapeutes, etc. Une centaine de personnes environ ont assisté aux travaux du colloque.

➤ 4 000 € à l'Office du Tourisme de Besançon pour l'organisation par son service «Besançon congrès» d'une journée intitulée «se réunir en Franche-Comté», la précédente ayant eu lieu à Belfort. Elle s'est déroulée le 5 octobre en différents sites de la ville où des ateliers tenus par des professionnels du tourisme (hébergement, restauration etc.) ont accueilli toute personne susceptible d'organiser un congrès, séminaire ou colloque. 200 personnes environ ont participé à cette journée, originaires majoritairement de Franche-Comté, voire du Grand Est.

En cas d'accord, la somme totale, soit 4 400 €, sera prélevée au chapitre 65.95/6574.89052 CS 200 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits de 2 700 € en provenance du chapitre 65.91/6574 CS 30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*